

**COMMUNE DE SAINT VINCENT LESPINASSE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 22 mars, à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge BOYER, Maire.

Etaient présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, CHARLES Denise, BOUDON Cécile, TRISTAN Damien, AVATTANEO William, LOMBARD Nathalie.

Absents excusés : DUPRAT Stéphanie, LANNES Florentin.

Absent : BORD Cédric.

Convocation du : 16/03/2022

Secrétaire de séance : CHARLES Denise.

• **Approbation du compte de gestion**

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion provient de la trésorerie et qu'il correspond à la comptabilité de la commune arrêtée au 31/12/2021 établit par le trésorier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion après que le maire ait certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

• **Vote du compte administratif 2021**

Eric FAU 1<sup>er</sup> adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de l'année 2021.

Après avoir fait lecture et expliqué chaque chapitre, Monsieur le maire s'étant retiré pour le vote, Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le compte administratif 2021, qui est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultat net 2021	Excédent reporté de 2020	Total
Fonctionnement	203 433.17 €	164 988.06 €	38 445.11 €	+44 526.47 €	+ 82 971.58 €
Investissement	678 948.05 €	640 978.52 €	37 696.53 €	+17 811.89 €	+ 55 781.42 €
<b>TOTAL</b>	<b>882 381.22 €</b>	<b>805 966.56 €</b>	<b>76 414.64 €</b>	<b>+62 338.36 €</b>	<b>+ 138 753.00 €</b>

**Résultat investissement 2021**

Résultat 2021	RAR Recettes investissement	RAR Dépenses investissement	Prêt court terme	TOTAL
+55 781.00 €	+135 975.90 €	-15 400.00 €	-150 000.00 €	+26 357.32 €

• **Subventions attribuées aux associations**

Monsieur le maire présente un tableau récapitulatif des subventions attribuées les 3 dernières années, il présente les dossiers de demandes des associations communales et énumère toutes les demandes reçues pour les associations extérieures à notre commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote l'attribution de 3 810 € réparti comme suit :

MOTO CLUB ST VINCENT	800
COMITE DES FETES ST VINCENT	1 350
ACCA ST VINCENT	700
LOISIRS ET DETENTE – Denise CHARLES se retire lors du vote	500
Association Educative du Bassin de la Barguelonne	160
APATG – Association Piégeurs Agréés	40
Donneur sang bénévoles de Valence d'Agen	40

CAUE	50
Amicale employé Moyenne Garonne	40
FNACA	70
SNEMM-1423 <sup>ème</sup> Section Médailleurs Militaires	60

- **Vote des taxes locales**

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022

Monsieur le maire propose, suite à l'avis de la commission finances, une augmentation de 2% des taux.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte cette proposition et adopte les taux ci-dessous :

	2021	2022
Foncier bâti	29.71%	30.30%
Foncier non bâti	10.70%	10.91%
CFE	5.38%	5.49%

- **Modification des statuts du SDE 82**

Les délégués du SDE 82 ont voté à la dernière assemblée générale, l'obtention d'une nouvelle compétence sur l'éclairage public.

Cette délibération concerne le changement de statut du SDE

Les communes auront le choix d'adhérer à « l'investissement et l'entretien » de l'éclairage public ou bien seulement « l'entretien ».

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, vote en faveur de cette modification de statuts du SDE.

- **Questions diverses**

- Un planning des élections présidentielles pour les 2 tours des 10 et 24 avril a été proposé avec 3 créneaux pour les permanences. Chacun des conseillers s'est inscrit selon son choix.

- Il est demandé s'il est possible d'avertir la population pour les décès des personnes de notre commune, Monsieur le maire précise que ce choix revient à la famille du défunt et qu'il faut obtenir l'accord de la famille pour que l'information puisse être envoyée par mail aux habitants dont nous avons les coordonnées.

- Information réhabilitation de la mairie

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue en présence de Monsieur COLOME du service départemental d'aide aux collectivités et de Monsieur MEDALE architecte. Un calendrier a été établi, il est prévu de commencer les travaux en septembre pour une durée de 7 mois. Le secrétariat sera transféré provisoirement dans le logement communal en face de la mairie.

Séance levée à 23h00.

VU pour être affiché le 29 mars 2022, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

St Vincent Lespinasse, le 29 mars 2022

Le Maire

